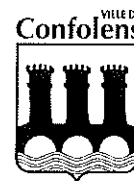


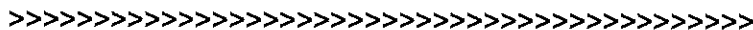
REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le vingt-deux juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 15 juin 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme DEVAINE Colette, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LAFONT Cindy, M. LEBRET Hubert, Mme FOURNIER Sylvia, M CHOPY Laurent, Mme FAYET Margot, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, M. GAULTIER Tom, Mme MANCEAU Emmanuelle, M. GRAVELLE Alain, Mme SOULAT Séverine, M. DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël, Mme LANDREVIE Susanne, M. MILLOTTE Amaury ;

Date de Convocation :
Lundi 15 juin 2020

Excusé(s) / Absent(e)s : Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme BOURDIER Elise à Mme LAFONT Cindy

Date d'affichage :
Lundi 15 juin 2020

Secrétaire de séance : M. MILLOTTE Amaury

2020/06/22
N°15

15-Personnel communal - Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement dans l'emploi parcours emploi compétences (CUI CAE PEC)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 15 Juin 2020.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

AR PREFECTURE

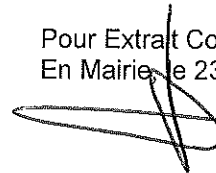
016-200054047-20200622-2020_06_22_15-DE
Reçu le 26/06/2020

Monsieur le Maire propose donc de m'autoriser à signer de la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, 24 heures par semaine à compter du 15 Juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création du poste d'agent polyvalent des services techniques, pour les services techniques de la commune à compter du 15 Juin 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **VALIDE** le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet pour une durée initiale de 12 mois.
- **VALIDE** la durée du travail fixée à 24 heures par semaine.
- **VALIDE** la rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour Extraît Conforme
En Mairie le 23 juin 2020



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

